

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion de plein droit du jeudi 2 avril 2015

*(La séance est ouverte à quatorze heures trente-cinq,
sous la présidence de M. Guy AVIZOU, doyen d'âge,
M. Jérémie SAUTY, plus jeune membre élu, faisant office de secrétaire de séance.)*

M. AVIZOU, Doyen d'âge. – Mesdames, messieurs, je vous souhaite la bienvenue au sein de cette Assemblée départementale qu'il m'appartient, en ma qualité de doyen d'âge, de présider jusqu'à l'élection du Président ou de la Présidente du Conseil départemental. Je suis assisté du plus jeune membre de l'Assemblée, Jérémie SAUTY, lequel fait office de secrétaire de séance.

Le public étant très nombreux, je demande à toutes et à tous d'observer la plus grande discipline pour que cette séance d'installation se déroule dans les meilleures conditions.

Je procède à l'appel nominal des Conseillers généraux, et ce par ordre alphabétique.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

Sont présents : M. Guy AVIZOU, M. Philippe BAYOL, M^{me} Marie-Christine BUNLON, M^{me} Pauline CAZIER, M^{me} Annie CHAMBERAUD, M. Laurent DAULNY, M^{me} Catherine DEFEMME, M. Jean-Baptiste DUMONTANT, M^{me} Hélène FAIVRE, M. Franck FOULON, M. Thierry GAILLARD, M^{me} Marie-France GALBRUN, M. Gérard GAUDIN, M^{me} Catherine GRAVERON, M^{me} Agnès GUILLEMOT, M. Eric JEANSANNETAS, M^{me} Marinette JOUANNETAUD, M. Bertrand LABAR, M. Jean-Luc LEGER, M. Etienne LEJEUNE, M. Jean-Jacques LOZACH, M^{me} Armelle MARTIN, M. Patrice MORANÇAIS, M^{me} Nicole PALLIER, M^{me} Isabelle PENICAUD, M^{me} Hélène PILAT, M. Jérémie SAUTY, M^{me} Valérie SIMONET, M. Nicolas SIMONNET et M^{me} Marie-Thérèse VIALLE.

M. AVIZOU, Doyen d'âge. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Je déclare donc officiellement ouverte la séance inaugurale du Conseil départemental de la Creuse.

ALLOCUTION DU PRESIDENT, DOYEN D'ÂGE

M. AVIZOU, Doyen d'âge. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, comme le veut la tradition, le « privilège » de l'âge m'amène à présider durant quelques minutes cette séance d'installation du Conseil départemental de la Creuse puisque telle est désormais la dénomination officielle de notre Assemblée. J'ai à mes côtés notre benjamin, Jérémie SAUTY.

Je voudrais tout d'abord revenir rapidement sur les scrutins des 22 et 29 mars derniers.

Pour ce qui concerne la participation, elle s'est située dans notre département à 58,64 % des électeurs inscrits au premier tour, avec des variations non négligeables d'un canton à l'autre : 53 % sur GUERET-2 et 63,21 % à AUZANCES. Au deuxième tour, cette participation a légèrement augmenté, pour atteindre une moyenne départementale de 60,45 % avec sensiblement les mêmes écarts cantonaux : 53,21 % sur GUERET-2 et 68,44 % sur AUZANCES. Ces chiffres, sensiblement supérieurs à la moyenne nationale, traduisent sans aucun doute l'attachement des Creusois à l'Institution départementale et aux élus de proximité que nous sommes. Cependant, il ne faut pas se cacher la diminution de ces chiffres depuis deux ou trois décennies. Il y a là un problème sérieux, auquel, me semble-t-il, chaque formation politique se doit de réfléchir. Il y va de notre légitimité et de la crédibilité de notre institution.

Au niveau politique, les Creusois ont choisi de confier à la Droite Républicaine la responsabilité de diriger le Département. Même si au deuxième tour, globalement, la gauche est restée légèrement majoritaire en voix, la droite qui avait remporté trois cantons dès le premier tour en gagne cinq au second et dispose donc aujourd'hui de seize Conseillers et Conseillères départementaux, contre quatorze à la gauche. Cette dernière a incontestablement souffert du rejet par les Creusois d'une partie de la politique nationale, mais aussi et surtout de ses divisions. Par contre, nous avons finalement entendu assez peu de critiques sur l'action menée au cours de ces dernières années par le Conseil général.

Notons aussi qu'au premier tour, notre département n'a pas été épargné par l'inquiétante montée du Front National présent sur quinze cantons : il a dépassé les 15 % de suffrages exprimés dans les treize d'entre eux et il a pu se maintenir au deuxième tour sur AHUN. Ce résultat est un véritable défi aux partis républicains qui doivent impérativement tenter de trouver des réponses aux angoisses et aux peurs de nombre de nos compatriotes, et ne pas transiger avec la défense des valeurs républicaines que nous ont léguées les générations précédentes.

L'alternance, mes chers collègues, est l'un des fondements de notre démocratie. C'est donc très sincèrement que je souhaite bonne chance et la meilleure réussite possible à la nouvelle majorité et à M^{me} Valérie SIMONET qui a toutes les chances de devenir dans quelques instants la Présidente de notre Assemblée.

Quant à la gauche, forte de ses quatorze membres sur trente, elle jouera pleinement son rôle d'opposition, une opposition que, personnellement, je souhaite respectueuse et constructive. Tout à l'heure, le Président sortant, Jean-Jacques LOZACH, a cédé son fauteuil.

Au nom de nombreux collègues, je voudrais lui dire merci pour son action et son implication à la tête de notre Assemblée durant quatorze ans, lui dire notre amitié et notre affection. Nul doute qu'une fois retombées les passions inhérentes à toute période électorale, il prendra une place de choix dans la longue lignée de ceux qui, depuis deux siècles, ont eu à

diriger notre Assemblée départementale. Merci, Jean-Jacques, pour ce que tu as réalisé et permets-moi de te dire à titre personnel que la Creuse a encore besoin de toi. *(Applaudissements des Conseillers départementaux du Groupe de Gauche.)*

Par rapport au Conseil général qui a tenu sa dernière session en décembre 2014, notre Conseil départemental présente un visage profondément renouvelé, qui résulte à la fois du choix des électeurs et de la nouvelle loi électorale imposant dans chaque canton des binômes paritaires, homme-femme. Pour la première fois, notre Assemblée comprend donc autant de femmes que d'hommes. Je pense que c'est une très bonne chose, et je regrette simplement qu'il ait fallu l'imposer par la loi.

Permettez-moi donc de saluer nos quinze collègues femmes, qu'elles aient été réélues, comme Marie-France GALBRUN ou Valérie SIMONET, ou nouvellement désignées et je les cite par ordre alphabétique : Marie-Christine BUNLON, Annie CHAMBERAUD, Pauline CAZIER, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Catherine GRAVERON, Agnès GUILLEMOT, Marinette JOUANNETAUD, Armelle MARTIN, Nicole PALLIER, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT et Marie-Thérèse VIALLE. Je suis sûr que vous apporterez à nos débats, mesdames, la sérénité qui nous faisait parfois défaut, et la sérénité n'exclut pas, à mes yeux, la force des convictions, mais aussi l'esprit pratique, l'attention aux problèmes de la vie quotidienne, qualités, parmi d'autres, que l'on a coutume de prêter à la gent féminine.

Chez les hommes permettez-moi de saluer d'abord les anciens Conseillers généraux qui ont de nouveau affronté avec succès le suffrage universel. C'est le cas de votre serviteur, de Philippe BAYOL, de Laurent DAULNY, de Gérard GAUDIN, d'Eric JEANSANNETAS, de Jean-Luc LEGER, de Jean-Jacques LOZACH, de Patrice MORANÇAIS et de Nicolas SIMONNET.

Nul doute que l'expérience, la connaissance des dossiers, acquise au cours des mandats précédents, sera très utile pour nourrir les débats de notre assemblée.

Ensuite, je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus hommes, au nombre de six : Jean-Baptiste DUMONTANT, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Bertrand LABAR, Etienne LEJEUNE, ancien élu Conseiller général Jeune en 2003-2004, et Jérémie SAUTY, le benjamin de notre assemblée. Vous apporterez à nos débats, j'en suis sûr, une nouvelle vision, de nouvelles approches. Nous savons que, dans le monde d'aujourd'hui, se renouveler est une absolue nécessité.

Vous me permettez aussi d'avoir une pensée pour nos anciens collègues, membres de l'Assemblée précédente, qui, aujourd'hui, ne siègent plus parmi nous. Neuf d'entre eux avaient fait le choix de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat : Patrick AUBERT, Roger BLERON, Yves CHAMFREAU, Daniel DEXET, Jean-Paul JOULOT, Bernard LABORDE, André MAVIGNER, François RADIGON et Jean Pierre VACHER. Deux se sont présentés comme remplaçants avec des fortunes diverses, favorable pour Jean AUCLAIR, défavorable pour René ROULLAND. Enfin, le verdict des urnes a été défavorable pour Didier BARDET, Philippe BREUIL, Jean COMMERNAT, Jacky GUILLON et Jean-Marie MASSIAS. A ces derniers je souhaite du fond du coeur qu'ils surmontent rapidement la déception et l'amertume que provoque toujours un échec électoral. A l'ensemble de ces anciens, présents dans notre assemblée pendant parfois plusieurs décennies, je veux dire, au nom de vous tous, merci pour leur engagement et pour tout ce qu'ils ont apporté à leur territoire et au Département.

En terminant, je voudrais aussi, à travers M. BLELLY, Directeur général des Services, saluer les quelque 1 200 fonctionnaires de notre collectivité dont l'engagement et l'implication permettent la mise en oeuvre des politiques départementales. Vous me

permettez aussi d'avoir une pensée plus particulière pour l'équipe du Cabinet sortant derrière leur Directeur Christian LAURANCE. Ils vont devoir dans les prochains jours changer d'affectation, voire pour certains connaître une période de chômage. C'est la règle lorsque survient une alternance. J'espère simplement que des solutions adaptées pourront être trouvées pour chacun et chacune d'entre eux.

Telles sont, chers collègues, les quelques réflexions que je souhaitais vous adresser en ce début de mandature.

Je vous remercie de votre écoute. *(Applaudissements.)*

ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°04/1

M. AVIZOU, Doyen d'âge. – L'ordre du jour appelle l'élection du (de la) Président(e).

Y a-t-il des déclarations de candidature pour la Présidence du Conseil départemental ?

La parole est à M^{me} SIMONET.

M^{me} Valérie SIMONET. – Je fais acte de candidature.

M. AVIZOU, Doyen d'âge. – Dont acte.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Monsieur le Président, je propose la candidature de M. Jean-Luc LEGER.

M. AVIZOU, Doyen d'âge. – Dont acte.

Y a-t-il d'autres déclarations ?...

Je constate que ce n'est pas le cas.

Je suis donc officiellement saisi de deux candidatures, celles de M^{me} Valérie SIMONET et de M. Jean-Luc LEGER.

Nous allons procéder au vote à bulletin secret. *(Sont désignés deux scrutateurs : M^{me} Hélène FAIVRE et M. Etienne LEJEUNE, lesquels prennent place à la tribune, aux côtés de M. Jérémie SAUTY.)*

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote à bulletin secret, chaque Conseiller général déposant, à l'appel de son nom, et ce par ordre alphabétique, un bulletin dans l'urne qui lui est présentée par l'huissier de séance.)

M. AVIZOU, Doyen d'âge. – Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. AVIZOU, Doyen d'âge. – Voici les résultats du dépouillement du scrutin :

- Membres de l'Assemblée : 30
- Nombre de votants : 30
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Ont obtenu :

- M^{me} Valérie SIMONET : 16 voix
- M. Jean-Luc LEGER : 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, M^{me} Valérie SIMONET est proclamée Présidente du Conseil départemental de la Creuse. *(Applaudissements prolongés des Conseillers départementaux du Groupe d'Union de la Droite et du Centre, lesquels se lèvent, ainsi que dans les travées réservées au public.)*

Je l'invite à prendre place au fauteuil de la présidence.

(M^{me} Valérie SIMONET, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel, pendant que M. Guy AVIZOU regagne sa place dans la salle des délibérations.)

ALLOCUTION DE M^{me} Valérie SIMONET, PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

M^{me} LA PRESIDENTE. – Messieurs les parlementaires, mesdames, messieurs les élus, chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour la première séance plénière du nouveau Conseil départemental, séance qui revêt une importance toute particulière puisqu'elle prévoit l'installation de la majorité issue des scrutins des 22 et 29 mars 2015 à la tête du Conseil départemental de la Creuse.

Merci, monsieur AVIZOU, Conseiller départemental du canton de GUERET-1, doyen de notre nouvelle assemblée, de l'avoir présidée le temps de l'élection du Président.

Merci, monsieur SAUTY, Conseiller départemental d'AUZANCES d'avoir accompagné notre doyen, en tant que secrétaire. En effet, vous êtes le benjamin et il est à noter que, de votre jeune âge, ne dépendra pas, j'en suis sûre, votre talent.

Avant d'aborder l'ordre du jour qui décidera du fonctionnement de notre institution pour les six prochaines années, permettez-moi quelques mots.

Comment ne pas vous faire part de l'émotion qui peut être la mienne en ces instants, et vous remercier très sincèrement de la confiance que vous venez de m'accorder et de l'honneur que vous me faites, en m'élisant Présidente de cette Assemblée départementale.

Je conserve encore à l'esprit mon arrivée en ces lieux chargés d'histoire et de symboles en 2004, découvrant que je n'étais alors que la seule Conseillère générale, parmi vingt-six Conseillers généraux... Si je dois souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux élus,

onze ans après, je suis particulièrement heureuse d'accueillir au sein de notre assemblée quatorze autres femmes.

Nous verrons ce soir si une parité souhaitable aura aussi été instaurée à la tête des départements, ce dont je doute, mais ce qui me permet de souligner que la Creuse montrera l'exemple.

Je tiens à souligner également le rajeunissement de notre Assemblée. Soyons assurés que l'engagement des jeunes en politique est un gage d'avenir pour la Creuse ! Soyons certains que leur légitimité n'aura de cesse que leur engagement aux côtés de leurs aînés !

S'il est aussi de mon devoir de féliciter chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont été nouvellement élus ou réélus, je tiens à adresser une pensée à ceux qui ont quitté cette Assemblée et qui l'ont néanmoins animée pendant plusieurs années : Jean COMMERNAT, Roger BLERON, François RADIGON, Jean-Paul JOULOT, Bernard LABORDE, Patrick AUBERT, Jacky GUILLON, André MAVIGNER, Didier BARDET, Daniel DEXET ou encore René ROULLAND et Philippe BREUIL.

Je pense également à Jean-Pierre VACHER qui a choisi de s'effacer au profit d'un candidat sortant plus jeune que lui. Je pense aussi à Jean-Marie MASSIAS qui fut Conseiller général d'AUBUSSON et à Yves CHAMFREAU, Conseiller général de FELLETIN durant de longues années. Mais comment ne pas remercier tout particulièrement Jean AUCLAIR qui a animé cette assemblée de toute son ardeur et son énergie pendant vingt-sept années. Je tiens à lui manifester ma reconnaissance et ma gratitude : il fut l'un des premiers à me donner confiance en moi et à me montrer tout l'intérêt à mener une action politique pour notre département, pour les Creusois. Il a toujours su faire preuve de dévouement et se mettre au service du Département.

Si j'ai l'honneur, chers collègues, de présider notre collectivité, c'est parce que les 22 et 29 mars derniers, les Creusois ont fait le choix de l'alternance, du renouvellement de majorité, en validant notre projet politique.

Le résultat des urnes de dimanche dernier signe l'envie d'une majorité de Creusois de témoigner leur confiance à des candidats de la droite et du centre. Cette majorité dispose désormais de seize sièges au lieu de neuf, quand les sortants de gauche en ont perdu quatre.

Peut-on dire qu'avec une abstention de 39,6 %, les électeurs Creusois se sont quelque peu désintéressés de ces élections ?

Mais comment pouvait-il en être autrement avec des redécoupages de cantons défiant parfois les limites de la logique et, je vous le rappelle, avec un discours du Premier Ministre qui annonçait la mort de notre Assemblée d'ici à 2021 ?

Il est clair que les électeurs ont été déboussolés par une réforme des collectivités totalement improvisée, illisible et incohérente.

Le Gouvernement et sa majorité socialiste ont tout fait pour rendre inaudible ce scrutin dont les enjeux sont pourtant si grands.

Ils ont cassé les cantons dont les périmètres étaient fixés, pour la majorité d'entre eux, depuis plus de 200 ans.

Ils ont réduit considérablement, il faut le souligner, le nombre de cantons ruraux pour augmenter le nombre de cantons urbains.

Dans un scénario insensé que Kafka lui-même n'aurait sans doute pas imaginé, les nouvelles instances départementales sont élues avant même que leurs compétences soient

connues puisque le projet de loi dont l'objet est de répartir les compétences entre les régions, les départements et les autres collectivités est toujours en cours de discussion !

Les Creusois ont choisi une alternance politique pour gérer leur département ; les Français, dans leur très grande majorité, ont fait le même choix.

Ces élections ont été marquées par une victoire de la droite et du centre qui constituent la première force politique du pays, laquelle sera probablement amenée ce soir à diriger les deux tiers des départements français.

Ce résultat marque le retour de nos valeurs au centre de la vie politique.

Le travail sera au coeur de notre politique de solidarité. La maîtrise des dépenses sera une priorité dans la gestion du budget. L'esprit d'entreprise guidera notre politique de développement économique. Voilà quelles sont les valeurs qui nous animent et qui assureront le renouveau de la Creuse !

A ce titre, la majorité départementale se devra d'être exemplaire. Nous aurons à cœur de corriger un certain nombre de dérives. Selon le Ministère des Finances, la Creuse est le département dont les dépenses de fonctionnement ont le plus augmenté en France, en progression de 25,1 % entre 2011 et 2014. *(Très bien ! dans les travées du public.)*

Une fois encore, notre objectif est d'atteindre l'exemplarité en matière de gestion de l'argent public, et les Creusois pourront, devons nous juger. *(Il fallait le dire ! dans les mêmes travées.)*

C'est pourquoi je vous invite à vous mettre le plus rapidement possible au travail afin d'œuvrer au redressement du Département et nous savons que dans ce cadre, nous pourrions compter, j'en suis sûre, sur l'expérience et les compétences de tous les agents de notre collectivité, auxquels j'adresse toute ma confiance.

Le développement de notre territoire ne sera possible qu'en valorisant les investissements d'infrastructures. Je pense tout d'abord à la voirie, mais aussi au développement numérique à travers le haut débit et à la diminution du nombre de zones blanches en téléphonie mobile.

Nous aurons surtout dans les prochains jours à examiner, cependant sans en avoir le temps nécessaire, comme nous l'avons dénoncé lors de cette campagne, les orientations budgétaires préparatoires au budget de la collectivité pour l'année 2015. Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous devons adopter ce budget en moins d'un mois ! Les services l'avaient préparé, mais l'ancienne majorité de gauche l'avait gardé à l'écart de la campagne électorale.

Nombreux sont les choix politiques de nos prédécesseurs qui demeurent en suspens et que nous ne pourrions infirmer probablement que dans les mois à venir par des décisions modificatives.

Les collectivités territoriales sont déstabilisées par une baisse brutale des dotations. Pour tenir son budget, l'Etat a engagé une réduction de 11 Md€ sur trois ans des dotations versées aux collectivités, dont 3,7 Md€ en 2015... Ce n'est pas rien ! Qu'en sera-t-il de la dotation globale de fonctionnement pour la Creuse ? Aucun chiffre n'a encore été communiqué, à quelques jours seulement du vote des budgets des collectivités !

Quel retard déjà dans les programmations d'investissements ! A-t-on déjà connu cela, alors que, je veux le souligner, nombreuses sont les entreprises locales à carnet de commandes réduit à peau de chagrin ? *(Très bien ! dans les travées du public.)* Comment soutenir l'emploi local, si les collectivités, premières donneuses d'ordre, hésitent encore,

craignant de voir affluer peut-être des dépenses afférentes à de nouvelles normes, à de nouveaux transferts de charges ?

Pourtant, dans cet océan d'incertitudes sur les compétences du Département, une chose est sûre : il faut réussir l'alternance dans nos instances locales.

Nous allons devoir être extrêmement vigilants et je crois que nous en sommes tous conscients.

Nous prendrons les engagements qui ont été les nôtres.

Premier engagement : à l'augmentation des impôts, nous préférons la maîtrise des dépenses. Notre majorité mettra en œuvre une gestion rigoureuse et responsable et, poste par poste, s'il le faut, nous préparerons un plan pluriannuel d'optimisation de notre fonctionnement.

Deuxième engagement : toute notre action sera tournée vers l'emploi local en concentrant les moyens d'action vers le développement économique et la ruralité, plutôt que vers le saupoudrage de dépenses improductives.

Troisième engagement : les dépenses sociales doivent être affectées en priorité à la solidarité et à nos aînés. Il faut expérimenter un nouveau modèle d'accompagnement des bénéficiaires des minima sociaux, afin de les extraire de la spirale de la précarité. De nombreuses associations maillent le territoire départemental : nous travaillerons avec elles en toute intelligence et permettrons à ceux qui veulent retrouver le chemin de l'insertion d'aller vers les bons formats.

Oui, chers collègues, le Conseil départemental de demain, grâce à son ancrage dans tous les cantons, est la seule collectivité qui, à l'échelle du Département, conjugue la proximité pour être à l'écoute et la capacité pour agir concrètement.

Il est le creuset irremplaçable de ces solidarités du quotidien et de cette vision commune de l'avenir, sans lesquelles il n'y aurait plus de cohésion sociale, sans lesquelles cette « volonté de vivre ensemble », dans laquelle Renan voyait le ciment de notre grande nation, n'existerait plus.

Je pense sincèrement que notre département dispose d'atouts indéniables pour pouvoir assurer son développement à lui seul.

A nous de sortir de ce néo-conservatisme ambiant, afin de rendre notre territoire plus attractif !

J'ai d'ailleurs fait mienne cette devise : « Il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. » (*Très bien ! dans les travées du public.*)

C'est avec cet esprit clairement empreint de pragmatisme et de lucidité que nous préparerons ensemble l'avenir de notre département.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements prolongés des Conseillers généraux du Groupe d'Union de la Droite et du Centre et parmi le public.*)

L'ordre du jour appelle la composition de la Commission permanente.

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE
RAPPORT N°04-2

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous devons fixer le nombre de Vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente.

Je vous propose de fixer à 8 le nombre de Vice-présidents et à 11 le nombre des autres membres de la Commission permanente, Présidence non comprise. La Commission permanente serait donc ainsi constituée de 20 membres.

Je mets aux voix cette proposition à main levée. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

Nous allons maintenant procéder à une suspension de séance d'une heure, afin de permettre le dépôt d'une ou de plusieurs listes de candidats.

La séance est suspendue.

(Suspendue à quinze heures quinze, la séance est reprise à seize heures vingt.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

A l'issue de l'heure impartie, une seule liste a été déposée.

Les différents sièges de la Commission permanente sont donc pourvus dans l'ordre de la liste qui comporte bien 20 membres.

Je vous en donne lecture :

La présidente, moi-même
M. Gérard GAUDIN
M^{me} Catherine DEFEMME
M. Patrice MORANÇAIS
M^{me} Marie-Christine BUNLON
M. Laurent DAULNY
M. Nicolas SIMONNET
M^{me} Hélène FAIVRE
M. Thierry GAILLARD
M^{me} Catherine GRAVERON
M. Bertrand LABAR
M^{me} Marie-France GALBRUN
M. Jean-Jacques LOZACH
M^{me} Armelle MARTIN
M. Eric JEANSANNETAS
M^{me} Nicole PALLIER
M. Jean-Luc LEGER
M^{me} Isabelle PENICAUD
M. Philippe BAYOL
M^{me} Pauline CAZIER

Conformément à l'article L. 3122-5 du Code général des collectivités territoriales, nous allons maintenant procéder à l'élection des Vice-présidents au scrutin de liste.

Je constate qu'une seule liste de candidats aux postes de Vice-présidents a été déposée.

Je vous en donne lecture :

Liste d'Union de la Droite et du Centre :

Vice-Présidents :

- 1^{er} Vice-président : M. Gérard GAUDIN
- 2^{ème} Vice-présidente : M^{me} Catherine DEFEMME
- 3^{ème} Vice-président : M. Patrice MORANÇAIS
- 4^{ème} Vice-présidente : M^{me} Marie-Christine BUNLON
- 5^{ème} Vice-président : M. Laurent DAULNY
- 6^{ème} Vice-président : M. Nicolas SIMONNET
- 7^{ème} Vice-présidente : M^{me} Hélène FAIVRE
- 8^{ème} Vice-président : M. Thierry GAILLARD

Nous procédons au vote à bulletin secret.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote à bulletin secret, chaque Conseiller général déposant, à l'appel de son nom, et ce par ordre alphabétique, un bulletin dans l'urne qui lui est présentée par l'huissier de séance.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'appelle à la tribune deux scrutateurs : M^{me} Hélène FAIVRE et M. Etienne LEJEUNE.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Voici les résultats du dépouillement du scrutin :

- Membres de l'Assemblée : 30
- Nombre de votants : 30
- Nombre de suffrages exprimés : 30
- Bulletins blancs : 13
- Bulletins nuls : 1
- Liste d'Union de la Droite et du Centre : 16

Ladite liste est adoptée à la majorité.

Sont donc élus Vice-présidents :

1^{er} Vice-président en charge du Budget : M. Gérard GAUDIN *(Applaudissements des Conseillers départementaux du Groupe d'Union de la Droite et du Centre, ainsi que dans les travées réservées au public.)*

- 2^{ème} Vice-présidente en charge des Ressources humaines : M^{me} Catherine DEFEMME
(*Mêmes applaudissements.*)
- 3^{ème} Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance : M. Patrice MORANÇAIS (*Mêmes applaudissements.*)
- 4^{ème} Vice-présidente en charge des Personnes âgées : M^{me} Marie-Christine BUNLON (*Mêmes applaudissements.*)
- 5^{ème} Vice-président en charge de l'Education, des Collèges, du Sport, du Patrimoine et de la Culture : M. Laurent DAULNY (*Mêmes applaudissements.*)
- 6^{ème} Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme : M. Nicolas SIMONNET (*Mêmes applaudissements.*)
- 7^{ème} Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Numérique et des Transports :
M^{me} Hélène FAIVRE (*Mêmes applaudissements.*)
- 8^{ème} Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets : M. Thierry GAILLARD (*Mêmes applaudissements.*)

Mes chers collègues, en application de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, il doit être donné lecture de la Charte de l' élu local, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente.

En vertu de l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, « *Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.* »

« Charte de l' élu local

« 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Nous allons maintenant procéder à la distribution de cette Charte de l'élu local à tous les membres du Conseil départemental. (*Il est procédé à la distribution de ladite Charte.*)

L'ordre du jour appelle la formation des commissions intérieures.

FORMATION DES COMMISSIONS INTERIEURES

RAPPORT N°04-3

M^{me} LA PRESIDENTE. – Aux termes de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental « *peut former ses commissions* ». Sur le fondement de cet article, le Conseil départemental peut librement créer des commissions dont il désigne ensuite les membres. Ces commissions ont une fonction d'étude ou de proposition, mais aucun texte ne leur confère un pouvoir de décision.

Au vu de ces dispositions, je vous propose la création de cinq commissions – je vous en communiquerai l'intitulé dans un instant – à l'identique de ce qui existait auparavant, pour assurer dans les jours et semaines à venir une continuité du fonctionnement de notre collectivité.

Je vous informe toutefois du fait qu'il est prévu de procéder à une révision du règlement intérieur quant à l'intitulé de ces commissions et, éventuellement, leur composition.

Voici les cinq commissions que je vous propose de créer :

- 1^{ère} commission – Administration générale, Personnel et Finances
7 membres
- 2^{ème} commission – Solidarités
8 membres
- 3^{ème} commission – Education et Culture
7 membres
- 4^{ème} commission – Infrastructures et Transports
6 membres
- 5^{ème} commission – Développement durable des Territoires
8 membres

J'en viens à la désignation des membres de chacune de ces cinq commissions.

La première commission « Administration générale, Personnel et Finances » est donc composée de sept membres dont quatre au titre de la Majorité départementale, M. Gérard GAUDIN, M^{me} Catherine DEFEMME, M. Jérémie SAUTY et M^{me} Catherine GRAVERON, et trois au titre de l'Opposition départementale.

M. LOZACH. – Les noms au titre de l'Opposition départementale vous ont été donnés...

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'en suis désolée, mais ils ne m'ont pas été communiqués.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Si vous le souhaitez, je peux vous en faire part pour chacune des commissions.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait, ce qui nous permettra ainsi de les entériner pour chacune des commissions.

M. LEGER. – Les membres de la première commission au titre de l'Opposition sont MM. Jean-Jacques LOZACH, Jean-Luc LEGER et Etienne LEJEUNE

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en remercie.

La deuxième commission « Solidarités » est donc composée de huit membres dont cinq au titre de la Majorité départementale, M. Patrice MORANÇAIS, M^{me} Marie-Christine BUNLON, M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, M^{me} Hélène PILAT et M^{me} Catherine DEFEMME, et trois au titre de l'Opposition départementale

M. LEGER. – Lesdits membres au titre de l'Opposition sont M. Jean-Baptiste DUMONTANT, M^{mes} Marie-France GALBRUN et Marinette JOUANNETAUD.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en remercie.

La troisième commission « Education et Culture » est composée de sept membres dont quatre au titre de la Majorité départementale : M. Laurent DAULNY M. Thierry GAILLARD, M^{me} Annie CHAMBERAUD et M^{me} Hélène FAIVRE.

Ce sont trois membres au titre de l'Opposition départementale.

M. LEGER. – Lesdits membres sont M^{me} Nicole PALLIER, M^{me} Isabelle PENICAUD et M. Guy AVIZOU.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Très bien.

La quatrième commission « Infrastructures et Transports » est composée de six membres dont quatre au titre de la Majorité départementale : M. Franck FOULON, M^{me} Hélène FAIVRE, M. Bertrand LABAR et M. Thierry GAILLARD

Ce sont deux membres au titre de l'Opposition départementale.

M. LEGER. – Lesdits membres sont M. Philippe BAYOL et M^{me} Agnès GUILLEMOT.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci.

La cinquième commission « Développement Durable des Territoires » est composée de huit membres dont cinq au titre de la Majorité départementale : M. Nicolas SIMONNET,

M^{me} Catherine GRAVERON, M. Thierry GAILLARD, M^{me} Catherine DEFEMME et M. Franck FOULON.

Ce sont trois membres au titre de l'Opposition départementale.

M. LEGER. – Lesdits membres sont M. Eric JEANSANNETAS, M^{me} Pauline CAZIER et M^{me} Armelle MARTIN.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Nous allons maintenant de nouveau suspendre la séance quelques instants, afin de permettre aux membres de chaque commission de se réunir et de désigner en leur sein leur Président.

La séance est suspendue.

(Suspendue à seize heures quarante-cinq, la séance est reprise à dix-sept heures.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Les Vice-présidents ayant été élus, je leur demande de me rejoindre à la tribune.
(Chacun des huit Vice-présidents prend place à la tribune présidentielle.)

Je vais vous faire part des Présidents des cinq commissions, tels que leur nom m'a été communiqué :

- 1^{ère} commission – Président : M. Jérémie SAUTY
- 2^{ème} commission – Présidente : M^{me} Marie-Thérèse VIALLE
- 3^{ème} commission – Président : M. Thierry GAILLARD
- 4^{ème} commission – Président : M. Franck FOULON
- 5^{ème} commission – Présidente : M^{me} Catherine GRAVERON

L'ordre du jour appelle les délégations à la Commission permanente.

DELEGATIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

RAPPORT N°04-4

M^{me} LA PRESIDENTE. – Aux termes de l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales, « *Le Conseil départemental règle par ses délibérations les affaires du département* ».

Il statue sur tous les objets sur lesquels il est appelé à délibérer par les lois et règlements et sur tous les objets d'intérêt départemental dont il est saisi.

Il a compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes.

En vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, « *le*

Conseil départemental peut déléguer une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à L. 1612-15 ».

Ces exclusions les plus communément connues sont le vote du budget du Département, les orientations budgétaires, l'adoption du compte administratif, les mesures de redressement liées à un éventuel déficit budgétaire, l'inscription de dépenses obligatoires, ainsi que les délégations de compétences qu'un texte spécifique réserve à la seule compétence de l'Assemblée départementale comme, par exemple, les créations d'emplois.

Aussi je vous propose d'accorder une large délégation à la Commission permanente pour traiter pendant les intersessions des questions relevant du Département, sur lesquelles le Conseil départemental est appelé à délibérer par les lois et règlements, à l'exception des cas mentionnés dans ledit rapport.

Souhaitez-vous une suspension de séance pour prendre plus amplement connaissance de ces délégations ?...

Constatant que ce n'est pas le cas, je mets aux voix cette proposition. (Adoptée à l'unanimité.)

DELEGATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA PRESIDENTE EN MATIERE D'EMPRUNTS

RAPPORT N°04-5

M^{me} LA PRESIDENTE. – Aux termes de l'alinéa 2 de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental peut déléguer à sa Présidente le pouvoir :

1) de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2) de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil départemental.

La Présidente informe le Conseil départemental des actes pris dans le cadre de cette délégation.

La notion d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts recouvre les opérations suivantes :

- le réaménagement de la dette, soit le remboursement par anticipation ou la renégociation contractuelle ;
- les opérations de marché, tels les contrats de couverture de risque de taux d'intérêt et de change ;
- toutes les autres opérations financières utiles à la gestion de la dette.

La délégation qui peut être consentie à la Présidente du Conseil départemental vise donc les emprunts classiques et obligataires, mais aussi les emprunts assortis d'une

option de tirage sur une ligne de trésorerie, de type CLTR, crédits long terme reconstituables.

En revanche, toute conclusion ou reconduction d'un contrat portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie supérieure à une durée et un montant donnés en est exclue ; pour celles-ci, une délibération spécifique de l'assemblée délibérante ou de la Commission permanente ayant reçu délégation est requise.

Je vous propose de me donner délégation en matière d'emprunts, pendant toute la durée de mon mandat, conformément aux termes de l'article L. 3211-2, alinéa 2, du Code général des collectivités territoriales, dans les conditions et limites ci-après définies, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, de négocier, contracter, signer tout emprunt en court, moyen ou long terme dont le montant du capital emprunté n'excède pas 20 M€ et/ou la durée d'amortissement 20 années.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts,
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Je vous propose en outre de m'autoriser à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus, de même que toute convention destinée à réaliser des opérations financières utiles au réaménagement de la dette – remboursement par anticipation, renégociation contractuelle – et toutes autres opérations financières utiles à la gestion de celle-ci.

Qu'il s'agisse des contrats initiaux d'emprunt ou de leurs avenants, le Conseil départemental sera tenu informé des emprunts contractés, dans le cadre de la présente délégation, *a posteriori*, lors de la plus proche séance par production :

- des annexes réglementaires,
- des ratios,
- de l'utilisation des lignes de trésorerie,
- d'un rapport sur l'état de la trésorerie,
- de la présentation du bilan financier des instruments de couverture.

Je vous propose également de m'autoriser à procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer, à cet effet, les actes nécessaires. Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximum de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 30 M€, à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière. Au-delà de cette somme, l'Assemblée départementale reste compétente. Le Conseil départemental sera *a posteriori* tenu informé des actes pris dans le cadre de cette délégation lors de la plus proche séance.

Par ailleurs, je vous propose de donner délégation à la Commission permanente pour connaître de tout contrat d'emprunt dont le montant du capital emprunté est supérieur à 20 M€ et/ou la durée d'amortissement excède 20 années.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ces propositions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

**DELEGATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA PRESIDENTE
(HORS EMPRUNTS)
RAPPORT N°04-6**

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'article 1 concerne les actions en justice.

Classiquement, en matière de justice, la Présidente du Conseil départemental intente les actions au nom du Département en vertu de la décision du Conseil départemental et elle peut, sur l'avis conforme de la Commission permanente, défendre toute action intentée contre le Département.

Dorénavant, conformément à l'article L. 3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales, créé par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, elle peut, par délégation du Conseil départemental, être chargée pour la durée de son mandat d'intenter au nom du Département les actions en justice ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Conseil départemental.

La Présidente rend compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

L'article 2 concerne les marchés publics.

En matière de marchés publics, l'article L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales autorise le Conseil départemental à charger sa Présidente, « *pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* », et ce afin d'assurer un fonctionnement rapide de l'action de l'administration.

A charge pour la Présidente de rendre compte de l'exercice de cette compétence à la plus proche réunion utile du Conseil départemental et d'en informer la Commission permanente.

Le compte rendu prendra la forme d'un rapport mentionnant, pour chaque marché, son objet, son montant, sa date d'attribution, le nom de l'attributaire et le type de procédure utilisée.

La délégation consentie par le Conseil départemental se limite aux marchés à procédure adaptée d'un montant inférieur à ceux fixés par décret. Les montants sont définis dans le guide interne des procédures du département de la Creuse.

L'article 3 concerne le Fonds de solidarité pour le logement.

Par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la compétence du Fonds de solidarité pour le logement a été transférée aux départements. La mise en œuvre de cette compétence a été précisée par l'article 66 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement.

Cet article modifie le Code général des collectivités territoriales dans lequel est inséré un article L. 3221-12-1, modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013, article 1, ainsi rédigé : « *Le Président du Conseil départemental peut, par délégation du Conseil départemental, être chargé de prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances. Il rend compte à la plus proche réunion utile du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.* »

L'article 4 concerne les délégations diverses.

Outre les délégations habituelles que le Conseil départemental a pris l'habitude de déléguer à sa Présidente, l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, a étendu ce champ.

Ainsi, le Conseil départemental peut déléguer à sa Présidente le pouvoir :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics ;
- de fixer, dans les limites déterminées par l'assemblée délibérante, les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- d'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3221-10 qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- sans préjudice des dispositions de l'article L. 3213-2, de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux – les Domaines –, le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'attribuer ou de retirer les bourses entretenues sur les fonds départementaux ;
- de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du Département.

La Présidente rend compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de ces délégations.

Je vous propose de me déléguer les compétences suivantes, pour la durée de mon mandat aux conditions ci-dessous arrêtées :

► **S'agissant des actions en justice :**

- de m'accorder délégation pour intenter en toute matière (droit public et privé) notamment administrative, sociale, civile, pénale (dépôt de plainte et/ou constitution de partie

civile, notamment) et européenne (droit communautaire) au nom du Département les actions en justice ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui ;

- de me dispenser, en cas d'appel ou de cassation, de revenir devant l'Assemblée ou la Commission permanente pour pouvoir poursuivre les actions engagées ;

- de prendre acte de mon obligation de rendre compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

► **En matière de marchés publics**, dans le but d'assurer un fonctionnement rapide de l'action de l'administration, et en application de l'article L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales :

- de me charger, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- de prendre acte de mon obligation de rendre compte à la plus proche réunion utile du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence et d'en informer la Commission permanente. Le montant à partir duquel les marchés feront l'objet de cette procédure est défini dans le guide de procédure interne.

► **S'agissant du Fonds de solidarité pour le logement** :

- de me donner délégation pour prendre toute décision relative au FSL, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandon de créances ;

- de prendre acte de mon obligation de rendre compte à la plus proche réunion utile du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

► **Concernant diverses matières** :

- de me charger d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics ;

- de m'autoriser à fixer, dans les limites déterminées par l'assemblée délibérante, les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal ;

- de m'accorder la possibilité de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- de m'autoriser à accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;

- de m'autoriser à créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

- de me permettre d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3221-10 qui me permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges ;

- de me laisser décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

- de m'autoriser à fixer, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3213-2, dans les limites de l'estimation des services fiscaux – les Domaines –, le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

- de me permettre de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- de me charger d'attribuer ou retirer les bourses entretenues sur les fonds départementaux ;
- de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du Département ;
- de prendre acte de mon obligation de rendre compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de ces délégations.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ces propositions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET AU JURY DE CONCOURS

RAPPORT N°04-7

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dans le cadre de la passation des marchés publics du Département, le Code des marchés publics prévoit la création d'une Commission d'appel d'offres et d'un Jury de concours.

Commission d'appel d'offres

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'article 22 du Code des marchés publics précise qu'en ce qui concerne les départements, la Commission d'appel d'offres est composée des membres suivants :

- la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, Président de ladite commission,
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du Conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Deux listes sont donc constituées, une majoritaire et une minoritaire, afin de se conformer aux modalités de remplacement. En effet, il est prévu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. Il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir dans les conditions telles que prévues ci-dessus au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Je vous propose donc de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres, dans les conditions que je viens de vous exposer.

Quels sont les candidats pour ce qui concerne la liste minoritaire ?

M. LEGER. – Nous proposons, en tant que titulaires, M. Guy AVIZOU et M^{me} Armelle MARTIN et, en tant que suppléants, M^{me} Marie-France GALBRUN et moi-même.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Pour ce qui est de la liste majoritaire, je vous prie de m'excuser, mais apparemment, je ne dispose pas du bon document. Je suspends donc la séance quelques instants.

(Suspendue à dix-sept heures vingt-cinq, la séance est reprise à dix-sept heures trente.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

En ce qui concerne la liste majoritaire, sont candidats, en tant que titulaires, M. Gérard GAUDIN, M. Jérémie SAUTY et M^{me} Catherine DEFEMME et, en tant que suppléants, M. Thierry GAILLARD, M. Bertrand LABAR et M^{me} Catherine GRAVERON

En conséquence, sont candidats, en tant que titulaires, M. Gérard GAUDIN, M. Jérémie SAUTY et M^{me} Catherine DEFEMME au titre de la liste majoritaire et M. Guy AVIZOU et M^{me} Armelle MARTIN au titre de la liste minoritaire.

Par ailleurs, sont candidats, en tant que suppléants, M. Thierry GAILLARD, M. Bertrand LABAR et M^{me} Catherine GRAVERON au titre de la liste majoritaire et M^{me} Marie-France GALBRUN et M. Jean-Luc LEGER au titre de la liste minoritaire.

J'informe l'Assemblée que mon représentant permanent au sein de la Commission d'appels d'offres sera M. Franck FOULON.

Je vous invite à procéder au vote à main levée.

Je mets aux voix ces propositions de candidature. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Lesdits membres sont donc élus.

Jury de concours

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'article 74 du Code des marchés publics définit les marchés de maîtrise d'œuvre et prévoit l'existence d'un Jury dont les compétences varient en fonction du type de procédure.

L'article 24 du Code des marchés publics dispose que, pour les collectivités territoriales, les membres du Jury sont désignés dans les mêmes conditions que la Commission d'appel d'offres et renvoie à l'article 22 dudit Code.

Le Jury est donc composé des membres suivants :

- la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, Président du Jury,
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du Conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les modalités d'élection sont également identiques à celles relatives à l'élection des membres de la Commission d'appels d'offres.

Ainsi, comme pour la Commission d'appel d'offres, deux listes sont donc constituées, une majoritaire et une minoritaire, afin de se conformer aux modalités de remplacement que j'ai précédemment détaillées.

Au regard des futurs marchés de maîtrise d'œuvre – article 74 du Code des marchés publics –, je vous propose donc d'élire les membres du Jury, s'agissant, en tant que titulaires, de M. Gérard GAUDIN, M. Jérémie SAUTY, M^{me} Catherine DEFEMME, M. Guy AVIZOU et M^{me} Armelle MARTIN et, en tant que suppléants, de M. Thierry GAILLARD, M. Bertrand LABAR, M^{me} Catherine GRAVERON, M^{me} Marie-France GALBRUN et M. Jean-Luc LEGER.

J'informe l'Assemblée que mon représentant permanent au sein du Jury de concours sera M. Franck FOULON.

Je mets aux voix ces propositions de désignation des membres du Jury de concours. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Lesdits membres sont donc élus.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

RAPPORT N°04-8

M^{me} LA PRESIDENTE. – L'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les plis contenant les offres des candidats aux délégations de service public sont ouverts par une commission composée pour le Département « *par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.* »

« Il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. »

J'invite donc l'Assemblée départementale à procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public prévue à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Sont candidats en tant que titulaires, au titre de la liste majoritaire, M. Gérard GAUDIN, M. Jérémie SAUTY et M^{me} Catherine DEFEMME et, au titre de la liste minoritaire, M. Guy AVIZOU et M^{me} Armelle MARTIN.

Sont candidats en tant que suppléants, au titre de la liste majoritaire, M. Thierry GAILLARD, M. Bertrand LABAR et M^{me} Catherine GRAVERON et, au titre de la liste minoritaire, M^{me} Marie-France GALBRUN et M. Jean-Luc LEGER.

Mon représentant permanent au sein de la Commission de dépouillement des offres de délégation de service public sera M. Franck FOULON.

Je mets aux voix ces propositions de candidature. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Lesdits membres sont donc élus.

M. LEGER. – Madame la Présidente...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en prie.

M. LEGER... maintenant que le Conseil départemental est valablement installé, je vous demande la parole au nom du Groupe de Gauche.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Très bien, je vous l'accorde.

M. LEGER. – Je vous remercie.

Madame la Présidente, je veux tout d'abord, au nom du Groupe de Gauche, saluer votre élection. Sachez que nous mènerons une opposition constructive dans l'intérêt des Creusois, mais une opposition vigilante, s'agissant en particulier des solidarités en faveur des personnes et des collectivités, deux domaines qui restent au cœur des compétences du Conseil départemental.

Madame la Présidente, nous avons donc eu l'élégance de saluer votre élection. Nous aurions apprécié que vous ayez pu avoir la même élégance en saluant votre prédécesseur. Vous ne vous y êtes pas prêtée, alors même que, en 2001, Jean-Jacques LOZACH avait salué son prédécesseur M. GAUDIN qui s'en souvient sans doute, vu sa très bonne mémoire.

Après vous avoir écoutée, quelques-unes de vos formules nous laissent interrogatifs.

Ainsi, vous avez évoqué la nécessaire maîtrise des dépenses. Vous auriez pu préciser dans quels secteurs vous souhaitiez accomplir cette maîtrise. Est-ce en direction des bénéficiaires de l'APA, de ceux de la PCH, des aides aux associations ?...

Madame la Présidente, vous souhaitez par ailleurs changer la politique en faveur des bénéficiaires des minima sociaux. Je ne sais pas comment vous échapperez aux règlements nationaux qui régissent l'attribution du RSA.

Vous parlez, enfin, du nécessaire redressement des finances du Département. Je me permettrai de rappeler que la gestion de l'équipe sortante a été saluée par la Chambre régionale des Comptes. BFM Business a classé le Conseil général de la Creuse au 34^{ème} rang national des départements les mieux gérés de France.

Quant à l'envolée des dépenses de fonctionnement que vous dénoncez, n'oublions pas qu'elle n'est que la conséquence mécanique des transferts de personnels, de charges et de compétences voulus dans le cadre de l'acte II de la décentralisation décidé par M. Jean-Pierre Raffarin en 2004.

Enfin, nous sommes étonnés de l'absence dans votre discours de la mention de domaines qui nous semblent pourtant essentiels : la vie associative, la culture, le sport, l'Agenda 21 sur lequel nous avons tant travaillé, tous ensemble d'ailleurs, dans le passé. Mais nous entrerons sans doute dans le débat lors de la prochaine séance plénière.

A l'issue des élections départementales qui viennent d'avoir lieu, vous êtes majoritaires, mais pour un canton. Nous sommes donc sûrs que cela vous invitera à modestie et respect de votre position. (*Applaudissements des Conseillers départementaux du Groupe de Gauche.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, monsieur LEGER, Président de groupe.

En effet, comme vous l'avez souligné, nous aurons matière à débattre de tous ces sujets essentiels, mais je rappelle que, dans les jours à venir, nous avons un travail important à réaliser concernant les orientations budgétaires afin que nous puissions voter un budget à la fin du mois. Il ne nous reste aujourd'hui que 28 jours...

Nous examinerons avec soin ces propositions de budget qui sont les vôtres. C'est très bien d'avoir déjà travaillé sur ces thèmes-là, bien évidemment. Les orientations dépendront donc, en effet, d'un certain nombre de paramètres, en particulier des recettes qui seront dédiées au nouveau Conseil départemental.

Dans la suite de l'ordre du jour, nous en sommes parvenus à la représentation du Département.

REPRESENTATION DU DEPARTEMENT

RAPPORT N°04-9

M^{me} LA PRESIDENTE. – A la suite du renouvellement de l'Assemblée départementale, de l'élection de la Présidente du Conseil départemental et des membres de la Commission permanente, il revient au Conseil départemental de procéder à la désignation de ses représentants au sein de différents comités, commissions et groupes de travail.

Concernant le conseil d'administration du SDIS, voici une précision : l'article L.1424-24-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que le conseil d'administration du SDIS « *comprend quinze membres au moins et trente membres au plus* », sa composition étant déterminée conformément aux dispositions de l'article L. 1424-26 du Code général des collectivités territoriales : « *Le conseil d'administration [du SDIS] délibère, dans les six mois qui précèdent le renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, sur le nombre et la répartition de ses sièges qui sont arrêtés par le représentant de l'Etat dans le département au vu de cette délibération.* »

Actuellement, le nombre total de sièges est fixé à 22, conformément à une délibération du conseil d'administration du SDIS en date du 16 avril 2014, et le nombre de sièges attribués au Département, qui ne peut être inférieur aux 3/5^{èmes} du total conformément à l'article L.1424-24-1 susvisé, est de 14.

Aussi, il convient d'élire 14 représentants titulaires, qui disposeront chacun d'un suppléant. En vertu de l'article R. 1424-8 du Code général des collectivités territoriales, « *chaque candidature à un siège de titulaire est assortie de la candidature d'un suppléant* ».

Selon l'article L. 1424-24-2 du même Code, ces représentants « *sont élus au scrutin de liste à un tour par le Conseil départemental en son sein dans les quatre mois suivant son renouvellement. Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de*

sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. »

Je vous propose donc de procéder aux désignations nécessaires et à l'élection des représentants au conseil d'administration du SDIS, conformément au tableau annexé au rapport.

Sont candidats en tant que titulaires, au titre de la majorité, M. Gérard GAUDIN, M. Nicolas SIMONNET, M. Patrice MORANÇAIS, M. Laurent DAULNY, M. Jérémie SAUTY, M^{me} Valérie SIMONET, M^{me} Annie CHAMBERAUD, M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, M. Thierry GAILLARD, M^{me} Catherine GRAVERON et, au titre de l'opposition, M. Philippe BAYOL, M. Guy AVIZOU et M. Etienne LEJEUNE.

Sont candidats en tant que suppléants, au titre de la majorité, M^{me} Hélène FAIVRE, M^{me} Catherine DEFEMME, M^{me} Catherine GRAVERON, M. Thierry GAILLARD, M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, M^{me} Annie CHAMBERAUD, M^{me} Valérie SIMONET, M. Jérémie SAUTY, M. Laurent DAULNY, M. Patrice MORANÇAIS, M. Nicolas SIMONNET et, au titre de l'opposition, M^{me} Marinette JOUANNETAUD, M^{me} Armelle MARTIN et M^{me} Marie-France GALBRUN.

Le représentant de la Présidente sera M. Bertrand LABAR.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées à l'unanimité.*)

Les représentants du Conseil départemental au conseil d'administration du SDIS sont ainsi élus.

S'agissant de la proposition visant à m'autoriser à solliciter directement les institutions partenaires – CAF, UDAF, associés - syndicats et employeurs - du 1% logement, syndicats de salariés les plus représentatifs dans le Département –, pour leur demander de désigner leurs propres représentants au conseil d'administration de Creusalis, je suis informée du retrait de ce point lors de la concertation entre les deux groupes.

Je vais donc maintenant vous inviter à valider un certain nombre de propositions concernant des désignations prioritaires à ce jour.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, me permettez-vous d'intervenir à ce stade de nos travaux ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en prie, monsieur LOZACH.

M. LOZACH. – Avant d'entrer dans le détail de la représentation du Département dans un certain nombre d'instances et d'organismes, je tiens à formuler une observation à caractère général à ce sujet. Nous éviterons peut-être ainsi une quinzaine de débats puisqu'une quinzaine d'organismes prioritaires sont concernés aujourd'hui par des décisions. Je ne suis pas certain que la multiplication de nos débats soit toujours facteur de pertinence.

Je ne reviendrai pas sur votre intervention de Présidente nouvellement installée, même si je trouve que ce n'était pas un discours de circonstance, un discours de Président

nouvellement installé, mais essentiellement une resucée d'arguments de campagne électorale.

Cela étant dit, je ne vous fais pas de procès d'intention et nous verrons au fil des mois, des séances et des années la « valeur ajoutée » que vous apporterez à la vie quotidienne des Creusoises et des Creusois puisque telle est notre préoccupation primordiale.

Concernant la représentation du Département, étant donné les propositions qui nous ont été communiquées car c'est bien cela dont il convient de parler, je note qu'un certain nombre de traditions consensuelles et historiques sont abandonnées. Je ne cite que deux ou trois exemples.

Deux établissements faisaient l'objet d'un consensus au titre de ce type d'organismes, en particulier en raison de leur caractère départemental.

Le premier consensus portait sur ce que j'appelle encore toujours le Centre départemental de long séjour d'AJAIN, même si son intitulé a été modifié depuis. La présidence de ce type d'établissement était assurée, soit par le Président de l'Assemblée départementale, soit par le Conseiller général du canton concerné, désigné par le Président. Or je constate que, pour le Centre de long séjour d'AJAIN, on ne s'achemine pas vers cette situation puisque la présidence ne sera assurée ni par la Présidente du Conseil départemental, ni par un membre du binôme du canton concerné sur lequel ledit Centre est implanté, à savoir le canton de SAINT-VAURY.

Le deuxième exemple tout à fait analogue à celui-ci concerne le CHS de SAINT-VAURY puisque l'on s'achemine également vers une situation identique, à savoir que la présidence ne sera assurée ni par les élus du canton concerné, ni par la Présidente du Conseil départemental.

Dans cette même veine, si je puis dire, de tradition historique et consensuelle qui dépassait véritablement les clivages droite/gauche, le troisième exemple est celui de la présidence du Syndicat mixte chargé de la gestion de l'aéroport de Montluçon – Guéret. Je veux dire par là que, depuis la création de cette structure, c'est-à-dire depuis la première présidence à la fin des années 70 – présidence qui, selon un accord tacite entre les six collectivités membres, est toujours restée à la Creuse –, c'était le Président du Conseil général qui, depuis André CHANDERNAGOR, présidait le Syndicat chargé de la gestion de cet équipement aéroportuaire. Je constate que cette fois-ci, les choses vont également changer puisque vous n'êtes pas « fléchée » comme susceptible d'appartenir demain à cette instance. Si j'en parle, c'est parce que vous avez encore la possibilité de changer les choses en cours de séance. J'espère simplement que les intérêts de la Creuse seront préservés.

Permettez-moi de vous faire part également d'une contrariété par avance. Nous avons travaillé ensemble avec vous ou vos proches sur un certain nombre de documents, ce qui fait partie de notre tradition et de notre courtoisie républicaine. Ce point de contrariété concerne Creusalis que nous évoquerons lors de la prochaine séance, Creusalis étant l'Office départemental d'HLM de la Creuse. Nous accordons, là aussi, une priorité majeure au logement social de notre département. Il faut savoir que, jusqu'à présent, nous étions dans un rapport de 4 à 2, alors que le rapport de force global était de 18/9 au sein de l'Assemblée départementale. On semble s'orienter vers un rapport de 5 à 1, alors que le rapport de force actuel n'est que de 16/14. Nous étions donc en droit d'espérer, soit une représentativité partagée de 3/3, soit une représentativité à hauteur de 4/2. J'espère que vous aurez la possibilité ou l'opportunité de corriger le tir avant la prochaine séance plénière.

Enfin, je formule une dernière observation, ne voulant pas alourdir ce type d'analyse, sur un sujet ô combien délicat et difficile : la gestion des déchets ménagers. Au sein de ce Syndicat mixte d'études, notre influence sera considérablement réduite puisque

nous sommes toujours à 7/3, mais dans un contexte de rapport de force, je le répète, totalement différent. Vous avez sans doute, je le suppose, des solutions à nous proposer, des solutions innovantes pour régler ce problème, sachant qu'un certain nombre d'entre vous ont tout fait au cours de ces dernières années pour qu'il n'y ait pas de Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers.

J'interviens à ce sujet parce que je crains, conformément à ce que nous avons déjà annoncé voilà deux ou trois ans, que les décisions majeures sur ce dossier soient prises en dehors de cette collectivité départementale, sachant qu'elles n'ont pas été prises lorsqu'elles étaient proposées. Bien entendu, je fais référence à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe ». Quand je dis que d'autres prendront la décision, je pense, bien évidemment, à d'autres collectivités locales ou aux intercommunalités.

M. FOULON. – Si vous me le permettez, madame la Présidente...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en prie.

M. FOULON... je souhaite, en tant que Président de groupe, répondre à l'intervention de M. le Sénateur, qui est de la même veine que celle du Président du groupe socialiste.

En particulier, monsieur le Sénateur, vous ne manquez pas d'air ! « Vous récusez des propos de campagne », avez-vous dit au début de votre propos.

M. LOZACH. – J'ai parlé d'une resucée d'arguments de campagne électorale.

M. FOULON. – « Recusée » ou « récuser » sont des termes que vous auriez pu mettre de côté, mais je les reprends.

Sans doute avez-vous oublié que des élections ont eu lieu et que vous avez été sanctionnés par les Creusois, certes à un siège de majorité, comme vous le dites. Telle est la démocratie, laquelle est constituée d'une majorité et d'une opposition. Elle est parfois plus nombreuse ; elle n'est parfois qu'à un siège et c'est le cas aujourd'hui. Je note simplement que vous avez la défaite amère, monsieur le Sénateur.

Concernant votre intervention sur la représentation du Département au sein du Centre de long séjour d'AJAIN et d'autres organismes, vous regrettez l'absence de la Présidente et vous parlez d'une rupture avec la tradition en place depuis de nombreuses années, évoquant même l'ancienneté. Nous ne sommes pas là aujourd'hui pour prendre tous les postes et « castrer » le pouvoir. La Présidente n'a pas vocation non plus, monsieur le Sénateur, à siéger demain au sein de toutes les instances et à faire en sorte que vous n'ayez pas la parole.

Concluant pour ne pas être trop long, je vous interroge, monsieur le Sénateur : sur la gestion des déchets ménagers, qu'avez-vous fait depuis dix ans ? Rien ! A partir de là, puisque vous n'avez rien fait...

M. LOZACH. – Nous reprendrons ce débat !

M. FOULON. – Tout à fait !

M. LOZACH. – En tout cas, je fais partie de ceux qui ont permis la fermeture de la décharge de SAINT-SILVAIN-BAS-LE-ROC !

M. FOULON. – Simplement, nous pouvons dire aujourd’hui que la Creuse exporte ses 30 000 tonnes de déchets en dehors du Département.

Nous ne vous avons pas donné la représentation que vous attendiez dans les instances représentatives parce que vous n’avez rien montré depuis dix ans ! A partir de là, nous estimons reprendre le pouvoir et nous allons faire des propositions. Ne vous inquiétez pas, monsieur le Sénateur, nous allons travailler sur les ordures ménagères et veiller à faire ce que vous n’avez pas fait pendant dix ans.

M. LOZACH. – Voilà une intervention qui augure d’échanges intéressants !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Messieurs, je vous remercie d’avoir lancé ce débat intéressant s’il en est. Je pense que nous en aurons d’autres au cours de nos prochaines séances. C’est la démocratie qui, j’en étais certaine, vivra avec ce nouveau format.

Sans vouloir entrer dans ces polémiques, je veux juste vous rappeler, monsieur LOZACH, que vous appeliez à un changement depuis 2012. En fait, le changement, ce n’était peut-être pas en 2012, mais plutôt en 2015 et j’en suis heureuse !

Je vous invite à poursuivre notre séance de travail.

M. LEJEUNE. – Pas de doigt d’honneur parmi le public, s’il vous plaît !

M. LEGER. – Madame la Présidente, pourriez-vous veiller à la police dans votre assemblée, s’il vous plaît ?

M^{me} GUILLEMOT. – Et à la dignité des débats dont nous entendons qu’ils soient respectueux et respectables !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Très bien. Excusez-moi, mais n’ayant pas le regard tourné vers le public, je n’ai donc rien vu, et j’en suis désolée.

M. FOULON. – Je n’ai rien vu non plus, sachant que je n’ai pas les yeux dans le dos !
(*Sourires.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – En tout cas, je vous engage tous, les uns et les autres, à vous conduire, en effet, de façon extrêmement responsable et respectable.

Occupons-nous de ce qui nous anime aujourd'hui et poursuivons l'examen de notre ordre du jour.

S'agissant de la représentation du Département au sein du Syndicat mixte pour la Sauvegarde et la Valorisation de Ruines de la Citadelle de CROZANT, il est proposé de désigner, en tant que titulaires, M. Laurent DAULNY, M^{me} Annie CHAMBERAUD et M^{me} Marie-France GALBRUN et, en tant que suppléants, M^{me} Hélène FAIVRE, M. Bertrand LABAR et M. Etienne LEJEUNE.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant la représentation du Département au sein du Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, sont candidats, en tant que titulaires, M^{me} Valérie SIMONET, M^{me} Catherine DEFEMME, M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, M. Laurent DAULNY, M. Gérard GAUDIN, M. Jean-Jacques LOZACH, M^{me} Nicole PALLIER et M. Guy AVIZOU et, en tant que suppléants, M. Thierry GAILLARD, M^{me} Hélène PILAT, M. Jérémie SAUTY, M. Patrice MORANÇAIS, M^{me} Annie CHAMBERAUD, M. Jean-Baptiste DUMONTANT, M^{me} Isabelle PENICAUD et M^{me} Agnès GUILLEMOT.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Au titre de la représentation du Département au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, l'ADRT, la Présidente est membre de droit et il est proposé de désigner M. Nicolas SIMONNET, M. Franck FOULON, M. Laurent DAULNY, M^{me} Armelle MARTIN et M^{me} Marinette JOUANNETAUD.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant la représentation du Département au sein du Syndicat mixte d'Etudes et de Gestion des Déchets Ménagers, il est proposé de désigner, en tant que titulaires, M^{me} Valérie SIMONET, M. Nicolas SIMONNET, M. Thierry GAILLARD, M. Patrice MORANÇAIS, M. Laurent DAULNY, M. Jérémie SAUTY, M. Franck FOULON, M^{me} Pauline CAZIER, M. Eric JEANSANNETAS et M^{me} Armelle MARTIN et, en tant que suppléants, M. Gérard GAUDIN, M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, M^{me} Catherine DEFEMME, M^{me} Marie-Christine BUNLON, M^{me} Hélène FAIVRE, M^{me} Hélène PILAT, M. Bertrand LABAR, M. Philippe BAYOL, M^{me} Marinette JOUANNETAUD et M^{me} Agnès GUILLEMOT.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant la représentation du Département au sein du Comité syndical du Syndicat mixte « DORSAL REALISATIONS », il est proposé de désigner, en

tant que titulaires, M^{me} Valérie SIMONET et M^{me} Hélène FAIVRE et, en tant que suppléants, M. Nicolas SIMONNET et M. Etienne LEJEUNE.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant la représentation du Département au sein du conseil d'administration du Centre départemental d'accueil, de soins et d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Signolles » à AJAIN, il est proposé de désigner :

■ au titre de la collectivité de rattachement : M^{me} Marie-Christine BUNLON représentant la Présidente du Conseil départemental, M. Gérard GAUDIN et M^{me} Hélène PILAT ;

■ au titre des départements supportant les frais de prise en charge des résidents : M^{me} Armelle MARTIN et M. Patrice MORANÇAIS ;

■ au titre des personnalités qualifiées : M^{me} BORDES et, en tant que représentante des usagers, M^{me} XAVIER, Première Vice-présidente du CODERPA.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant la représentation du Département au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier de La Valette à SAINT-VAURY, il est proposé de désigner M. Gérard GAUDIN et M. Philippe BAYOL.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant la représentation du Département au sein du comité syndical du Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile-Goué, sont proposés, en tant que titulaires, M^{me} Valérie SIMONET, M^{me} Hélène PILAT, M. Laurent DAULNY, M. Jérémie SAUTY, M^{me} Catherine GRAVERON, M. Guy AVIZOU, M^{me} Agnès GUILLEMOT et M^{me} Pauline CAZIER et, en tant que suppléants, M. Gérard GAUDIN, M. Thierry GAILLARD, M^{me} Catherine DEFEMME, M. Nicolas SIMONNET, M^{me} Marie-Christine BUNLON, M^{me} Isabelle PENICAUD, M^{me} Marie-France GALBRUN et M^{me} Armelle MARTIN.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant la représentation du Département au sein de l'assemblée générale du Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile-Goué, sont proposés, en tant que titulaires, M^{me} Valérie SIMONET, M^{me} Hélène PILAT, M. Laurent DAULNY, M. Jérémie SAUTY, M^{me} Catherine GRAVERON, M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, M. Guy AVIZOU, M^{me} Agnès GUILLEMOT, M^{me} Pauline CAZIER et M^{me} Nicole PALLIER et, en tant que suppléants, M. Gérard GAUDIN, M. Thierry GAILLARD, M^{me} Catherine DEFEMME, M. Nicolas SIMONNET, M^{me} Marie-Christine BUNLON, M. Patrice MORANÇAIS, M^{me} Isabelle PENICAUD, M^{me} Marie-France GALBRUN, M^{me} Armelle MARTIN et M. Etienne LEJEUNE.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant la représentation du Département au sein de la Commission départementale d'Attribution de l'Allocation personnalisée pour l'Autonomie, l'APA, il est proposé de désigner, outre M^{me} Marie-Christine BUNLON en tant que représentante de la Présidente du Conseil départemental, M. Patrice MORANÇAIS, M^{me} Marie-Thérèse VIALLE et M. Jean-Baptiste DUMONTANT.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant la représentation du Département au sein de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, la CDAHP, sont proposés M. Patrice MORANÇAIS, M^{me} Marie-Christine BUNLON, M^{me} Marie-Thérèse VIALLE et M^{me} Marie-France GALBRUN.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant la représentation du Département au sein de la Commission locale de l'Eau de la Sioule, il est proposé de désigner M. Jérémie SAUTY.

Je mets aux voix cette proposition de désignation. (*Adoptée à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant la représentation du Département au sein du conseil d'administration du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille, le CDEF, il est proposé de désigner, au titre de la collectivité de rattachement, outre la Présidente en tant que membre de droit, M. Patrice MORANÇAIS et M^{me} Marie-Christine BUNLON et, au titre des collectivités supportant le CDEF, M. Laurent DAULNY.

S'agissant des personnalités compétentes à désigner par le Conseil départemental, je vous propose M. CUBIZOLLES, Directeur de l'AECJF, et M. BOUREILLE, Président de la CPAM.

Par ailleurs, deux agents de l'administration départementale au titre des collectivités supportant le CDEF sont désignés par moi-même. Je propose M. MORIVAL, Directeur général adjoint en charge du Pôle « Jeunesse et Solidarités », et M^{me} FOURNIER, Directrice « Enfance – Famille – Jeunesse ».

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant la représentation du Département au sein de la Maison départementale des Personnes en situation de handicap, outre le représentant de la Présidente, en l'occurrence M. Patrice MORANÇAIS, je propose de désigner, en tant que titulaires, M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, M^{me} Hélène PILAT, M. Jérémie SAUTY, M^{me} Marie-Christine BUNLON, M. Gérard GAUDIN, M^{me} Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Baptiste DUMONTANT, M^{me} Marie-France GALBRUN et M^{me} Agnès GUILLEMOT et, en tant que suppléants, M. Thierry GAILLARD, M^{me} Annie

CHAMBERAUD, M^{me} Catherine DEFEMME, M^{me} Catherine GRAVERON, M. Nicolas SIMONNET, M^{me} Pauline CAZIER, M. Jean-Luc LEGER, M. Eric JEANSANNETAS et M. Jean-Jacques LOZACH.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant la représentation du Département au sein du Syndicat mixte chargé de la gestion de l'aéroport Montluçon – Guéret, sont proposés, en tant que titulaires, M. Nicolas SIMONNET, M. Franck FOULON, M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, M^{me} Catherine GRAVERON, M. Jean-Jacques LOZACH et M. Philippe BAYOL et, en tant que suppléants, M. Thierry GAILLARD, M^{me} Marie-Christine BUNLON, M. Gérard GAUDIN, M. Bertrand LABAR, M^{me} Isabelle PENICAUD et M. Etienne LEJEUNE.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Concernant la représentation du Département au sein du Groupement d'intérêt public « Traces de Pas » à LA SOUTERRAINE, la désignation proposée est la mienne, Présidente.

Je mets aux voix cette proposition de désignation. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous avons décidé de reporter les désignations au sein du Conseil départemental de l'Education nationale et du CAUE à une prochaine séance.

Dans ce rapport, il vous est également demandé :

- d'accorder des mandats spéciaux aux Conseillers départementaux désignés, titulaires et suppléants, pour représenter à ce titre, dans le cadre de leurs attributions respectives, l'Institution à des réunions devant se tenir sur le territoire métropolitain ;
- d'accorder des mandats spéciaux aux Conseillers départementaux délégués par le Président pour le représenter à des réunions ou manifestations devant se tenir sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Je vous rappelle les modalités de remboursement des frais engendrés, fixées, conformément au décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 et à l'arrêté du 26 août 2008, par délibération n°11/1/44 du Conseil général du 6 juin 2011, par laquelle la collectivité départementale a décidé :

- « d'autoriser, dans le cadre de ces mandats spéciaux, les remboursements de frais de séjour aux frais réels, sur présentation des justifications correspondantes et dans les limites suivantes :

► Frais de repas : 18 € par repas,

► Frais d'hébergement : 70 € par nuit pour la Province, 100 € par nuit pour Paris. »

Enfin, je vous propose de donner délégation à la Commission permanente pour

l'attribution des mandats spéciaux non prévus par la présente délibération.

Je mets aux voix l'ensemble de ces propositions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mon Premier Vice-président m'informe que, concernant le CDEN, la Préfecture nous demande de désigner dès aujourd'hui les représentants.

Nous vous proposons donc de désigner, outre la Présidente qui en est membre de droit, en tant que titulaires, M. Laurent DAULNY, M. Thierry GAILLARD, M^{me} Catherine GRAVERON, M^{me} Nicole PALLIER, M^{me} Isabelle PENICAUD et, en tant que suppléants, M. Gérard GAUDIN, M. Jérémie SAUTY, M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, M. Guy AVIZOU et M^{me} Marie-France GALBRUN.

Au titre des personnalités qualifiées, il est proposé de désigner, en tant que titulaire, M. Jacques BANVILLE et, en tant que suppléante, M^{me} Danièle PETITJEAN.

Je mets aux voix ces propositions de désignation. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

CLÔTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, nous parvenons au terme de l'ordre du jour de notre réunion.

Nous nous retrouverons prochainement pour la suite de ces désignations des représentants du Conseil départemental au sein des différents organismes, comités, commissions et groupes de travail, ainsi que pour le débat d'orientations budgétaires.

Avant de lever la séance, je suis saisie d'une dernière demande de prise de parole.

M. FOULON. – Madame le Présidente, je veux simplement vous demander s'il est de tradition de vous remettre la composition des groupes de cette assemblée et, pour ce qui nous concerne, celle du Groupe d'Union de la Droite et du Centre du Conseil départemental de la Creuse, que je préside. Souhaitez-vous que je vous la remette ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Si le Groupe de l'opposition souhaite faire de même, nous pouvons y procéder maintenant.

M. LEGER. – Il suffit de reprendre les noms des quatorze membres de notre groupe. Je ne sais pas comment vous souhaiteriez procéder différemment.

M. FOULON. – Monsieur LEGER, nous laissons à votre appréciation le soin d'établir cette liste et de la remettre à la Présidente. Nous saurons ainsi à qui nous avons affaire, s'agissant en particulier du Président de groupe, mais nous avons compris que c'était vous.

M. LEGER. – J'avoue ne pas bien comprendre le sens de la question, mais c'est sans doute parce que c'est la fin de la journée...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Mes chers collègues, je vous remercie de l'attention que vous avez portée à cette première séance, sachant que nous revoyons très prochainement.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinq.)

—